

REGLEMENT INTERIEUR

TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES 2019

PHASE DEPARTEMENTALE : SEINE ET MARNE

Article 1 : Informations générales.

Le championnat qualificatif est ouvert à tout jeune ayant une licence A ou B dans un club situé sur le territoire de la Seine et Marne.

Le Comité Seine et Marnais du Jeu d'Echecs délègue l'organisation de ces tournois au Club d'Echecs de la Brie.

Ce tournoi est également le championnat départemental de la saison en cours.

Ce championnat qualificatif concerne les catégories suivantes (filles et garçons) :

- Petits-poussins (Né en 2011 et après) homologué sous le numéro 46219
- Poussins (Né en 2009 ou en 2010) homologué sous le numéro 46218
- Pupilles (Né en 2007 ou en 2008) homologué sous le numéro 46217
- Benjamins (Né 2005 ou en 2006) homologué sous le numéro 46216
- Minimés (Né en 2003 ou en 2004) homologué sous le numéro 46215

Il est organisé un tournoi pour chaque catégorie d'âge.

Ce championnat a lieu les 10 novembre 2018 pour les catégories Petit Poussin et Poussin, et le 11 novembre 2018 pour les catégories Pupille, Benjamin et Minimé.

Le tournoi se déroulera à Roissy en Brie (77680) – Salle : Relais des Sources – 6 rue de l'Eglise.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FDE qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en octobre 2017.

Il sera fait application des règles de l'annexe A relative au jeu d'échecs rapide. L'article A4 est en vigueur pour ce tournoi.

En application du règlement R03 "Compétitions homologuées" la partie sera perdue après le 3ème coup illégal pour les tournois des catégories petits-poussins, poussins.

Pour les autres catégories, la partie sera perdue après le 2è coup illégal achevé.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral (règles C.04).

Dans le cas où le nombre de participants ne permettrait pas d'établir des appariements cohérents au Système Suisse Intégral, Un système d'appariement adapté sera choisi.

Dans ce cas, le système d'appariement ainsi que le système de départage seront affichés dans la salle avant le début de la première ronde

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE rapide du mois de décembre 2018 et pour le classement Elo rapide FFE du mois de février 2019.

Article 4 : Cadence de jeu

Pour les catégories Petit Poussin et Poussin : 15'+5'' /cp.

Pour les catégories Pupille, Benjamin et Minime : 20'+10'' /cp.

Article 5 : Date et Horaires des rondes

Petit Poussin et Poussin : le 10 novembre 2018

Ronde 1 : 13h30 Ronde 2 : 14h15 Ronde 3 : 15h00 Ronde 4 : 15h45

Ronde 5 : 16h30 Ronde 6 : 17h15 Ronde 7 : 18h00

L'horaire officiel du début des rondes pourra être avancé avec l'accord des joueurs.

Pupille Benjamin et Minime : le 11 novembre 2018

Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 11h00 Ronde 3 : 12h00 Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h30 Ronde 6 : 15h30 Ronde 7 : 16h30

L'horaire officiel du début des rondes pourra être avancé avec l'accord des joueurs.

La fin de la ronde est caractérisée par l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Article 6 : Pointage

L'accueil et le pointage des participants débiteront une heure avant la ronde 1.

Tous les joueurs devront pointer 15 minutes avant le début de la première ronde. Les joueurs qui pointeront après ce délai seront appariés à la ronde n° 2.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

- 10 € toutes catégories

Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 5 novembre 2018 par voie postale (cachet postal faisant foi)** et jusqu'au **7 novembre par la billetterie en ligne**, disponible sur le site du CEB77

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont précisés en annexe du présent règlement.

Ils seront affichés après la ronde n° 3.

Ils seront remis après la dernière ronde.

Article 9 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Article 10 : Propositions de parties nulles

Les règles du jeu d'échecs de la FIDE s'appliquent.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 15 minutes après le début de la ronde.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé **aux joueurs ainsi qu'aux spectateurs** qu'aucun téléphone ou équipement électronique n'est autorisé dans la salle de jeu.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne, celui-ci perd immédiatement la partie.

Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Article 14 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Jocelyn AZZEGAG (W15768) Arbitre Fédéral Open de Niveau 2 agréé FIDE pour toutes les catégories représentées.

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, le départage des ex-aequo sera fera dans l'ordre suivant :

- Le buchholz tronqué
- Le buchholz
- La performance

Pour le titre de champion départemental, il sera attribué au vainqueur de sa catégorie.

Pour les Qualifiés d'office, il leur faudra participer au tournoi de leur catégorie d'âge pour prétendre au titre départemental.

Article 16 : Qualification pour les Championnats de la Ligue d'Ile de France

Pour être qualifié au championnat régional mixte, les joueurs et joueuses devront réaliser au minimum 4 points.

En cas d'effectifs insuffisants (ne permettant pas de réaliser 7 rondes), pour être qualifiés au championnat régional mixte, les joueurs devront réaliser au minimum un demi-point en plus de la moyenne.

Les 6 premiers garçons, plus les éventuels ex-aequo, seront qualifiés. Il en est de même pour la catégorie féminine.

En tout état de cause, le compétiteur doit à minima marquer 1 point sur l'échiquier.

Signature de l'organisateur

Signature de l'arbitre